

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1147**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Aéronautique option mécanicien systèmes-avionique

Nouvel intitulé : aéronautique option "avionique"

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255 Electricite, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce bac pro assure l'entretien, la réparation et la mise en oeuvre des aéronefs, seul ou sous le contrôle d'un encadrement technique. Ses connaissances en électronique, en techniques numériques, en architecture des systèmes fait sa spécificité.

Il connaît le fonctionnement de l'ensemble des systèmes et peut en diagnostiquer les pannes.

Il pose, dépose, démonte, monte, règle et contrôle les ensembles et sous-ensembles mécaniques et électriques.

Il participe aux essais au sol et aux enquêtes techniques.

Il communique en français et parfois en anglais avec les organismes officiels, les services d'aéroport, les clients et les fournisseurs.

Il exerce son activité en atelier, en hangar ou sur piste, soit dans les entreprises de construction d'aéronefs, soit dans les entreprises exploitantes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur de la construction et de l'exploitation aéronautique.

entreprises de construction d'aéronefs, soit dans les entreprises exploitantes

Codes des fiches ROME les plus proches :

1602 : Maintenance d'aéronefs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Epreuve scientifique et technique Technologie

Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel

Anglais

Français, histoire, géographie

Education artistique-arts appliqués

Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem

Par expérience dispositif VAE	X	idem
-------------------------------	---	------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 31/07/1996

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : aéronautique option "avionique"